



Demande de dossier auprès d'un avocat

Par **douja**, le **22/11/2013** à **15:39**

Bonjour,

Un résumé rapide. Il y a 32 ans un accident de la circulation en 1987 consolidation après un jugement ensuite encore d'autres opérations dont 3 cette année. On me dit que je dois de nouveau ouvrir le dossier en aggravation j'ai un avocat différent de l'époque celui-ci en retraite, sa fille avocate nous dit que le dossier est archivé mais il me manque le numéro de l'assurance de la partie adverse sans ça pas de réclamation possible l'assurance était la préservatrice rachetée par ALLIANZ. Comment faire pour récupérer les infos auprès de l'avocate et les transmettre à mon avocat? Vous remerciant par avance car je suis perdue.

Par **moisse**, le **22/11/2013** à **16:56**

Bonjour,

Je ne vois pas à quel titre vous pourriez contraindre cette avocate en quoique ce soit, au prétexte qu'elle est la fille de votre ancien avocat.

Vous avez bien du garder quelques archives, on ne perd pas toutes les pièces d'un tel dossier depuis les expertises, le procès, les jugements, actes d'huissier...

Par **douja**, le **23/11/2013** à **11:07**

Bonjour Moisse,

Je ne veux pas la contraindre, c'est elle qui a repris la succession de son père qui était l'avocat choisi par mon père, moi étant mineure. Aujourd'hui j'ai conservé tous les documents relatifs à cet accident procès verbal, jugement sauf que dans les documents il n'est mentionné que le nom de l'assurance adverse et aucun numéro de dossier ou de contrat sans ça impossible de retrouver certains éléments. Si quelqu'un c'est déjà trouvé dans mon cas merci de me faire part de son expérience.

Amicalement.

Par **moisse**, le **23/11/2013** à **11:16**

Bonjour,

[citation] c'est elle qui a repris la succession de son père qui était l'avocat choisi par mon père, [/citation]

Il n'existe pas de reprise de clientèle ou de cabinet d'avocat.

Cette dame pourrait ne pas exister ou être médecin...

Alors de 2 choses l'une :

* vous vous passez de ses services

* vous arrivez à l'intéresser à votre affaire, peut-être en l'associant...